Bienvenue
au sein de notre
Résidence

MARPA La Maisonnée

18, rue Jacques Frémont
02120 **TUPIGNY**
••• Tél. **03 23 60 81 72** •••
Port. 06 84 51 14 92
lamaisonnee.tupigny@wanadoo.fr
Facebook : Marpa La Maisonnée

Marpa

msa santé famille retraite services

Mot du Maire

Madame, Monsieur,

La Résidence des personnes âgées de Tupigny « La Maisonnée » existe depuis 19 ans.

Nous avons acquis tout au long de cette période une expérience importante qui permet à nos résidents de vivre dans une ambiance, un confort, une sécurité qui est profitable à l'ensemble.

La direction et le personnel sont reconnus pour leur dévouement et leurs compétences.

Ils sont à votre disposition pour vous faire visiter la MARPA et compléter toutes les informations qui vous seront nécessaires.

N'hésitez pas à nous rendre visite.
A très bientôt.

Jean-Luc EGRET
Maire de Tupigny
Président de l'association de gestion,

AMBUL 02
DEDIMEUR .D
Tous vos déplacements en ambulance ou en VSL
37 rue Ch. de Gaulle - 02630 WASSIGNY 03 23 60 43 43
80 rue E. Lavisse - 02170 Le NOUVION 03 23 97 00 07

La Lesquielloise
Boulangerie Pâtisserie
Pains spéciaux, pièces montées, gâteaux à thème, chocolat ... sans oublier le pain et la pâtisserie traditionnelle
7, rue de Vadencourt
02120 LESQUIELLES SAINT GERMAIN
03 23 07 43 99

ORTHOPÉDIE
CONTENTION VEINEUSE
ESPACE BÉBÉ
DERMO-COSMÉTIQUE
PRODUITS VÉTÉRINAIRES
AROMATHÉRAPIE
HOMÉOPATHIE PHYTOTHÉRAPIE
MATÉRIEL MÉDICAL
LIVRAISON À DOMICILE
Didier PANNIER
Docteur en Pharmacie
02510 ÉTREUX
Tél. 0323 60 60 42 - Fax 0323 60 60 42
Du lundi au Samedi : 9h - 12h30 / 14h - 19h30
Fermeture le Samedi à 17h

Présentation

La MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) « La Maisonnée » est une association de gestion à but non lucratif créée en 1995 et ouverte depuis septembre 1996. Située au centre du village de Tupigny, la résidence bénéficie des infrastructures nécessaires au bien-être des résidents (transports, association, supérette mobile, coiffeuse, mairie, église, la poste, ...).

La résidence est un bâtiment conçu de plain-pied dans un écrin de verdure, accessible aux personnes à mobilité réduite. La capacité d'accueil maximale est de 20 résidents.

La taille de la structure permet de favoriser une ambiance comme à la maison, chaleureuse et conviviale où chacun participe à la vie de la résidence selon ses envies et ses capacités.

Le bâtiment compte 17 logements :

- 14 T1 bis pour une personne seule, d'une surface de 31 m^2,
- 3 T2 pour couples ou deux personnes, d'une surface de 41 m^2 (logements pouvant être occupés sur dérogation par une personne seule avec un tarif dérogatoire)

Les coordonnées de la structure sont les suivantes :

MARPA La Maisonnée
18 rue Jacques Frémont
02120 TUPIGNY
Tél. **03 23 60 81 72**
Mail : lamaisonnee.tupigny@wanadoo.fr

Admission

Toute demande d'inscription à la MARPA doit être adressée au Responsable. La demande d'admission est constituée d'un dossier médical et administratif à retirer à la résidence.

La structure accueille des personnes âgées autonomes ou semi-valides au moment de leur inscription et de leur admission, de plus de 60 ans, seules ou en couple (les personnes de moins de 60 ans en perte d'autonomie peuvent intégrer la MARPA sur dérogation d'âge du Conseil Départemental).

La commission d'admission prononce l'admission des résidents selon leur date d'inscription, leur degré de dépendance et les critères d'admission prioritaires tels que le lieu de résidence. La commission se réserve le droit d'intervenir en priorité sur les cas d'urgence.

Un entretien avec le futur résident, sa famille et le Responsable de la structure sera mis en place, ainsi qu'une visite de la structure et du logement disponible.

Une visite du futur résident à son domicile sera également définie dans la mesure du possible.

Lors de l'entrée dans la structure, un dossier administratif sera créé.

La vie au quotidien

La vie dans la MARPA vise à préserver l'autonomie des résidents et à développer une vie « comme à la maison ».

Ainsi, chacun pourra, selon ses envies et ses capacités, participer aux différentes activités quotidiennes de la maison (épluchage des légumes, mise du couvert, débarrassage de la salle à manger, décoration...).

Chaque résident est libre d'organiser comme il le souhaite son quotidien et ses loisirs.

Chaque personne est libre d'aller et venir de la structure et de recevoir dans son logement, quel que soit le moment de la journée, les personnes qu'elle souhaite (dans le respect des autres résidents).

Chacun doit vivre à la MARPA comme il en a l'habitude et garder ses relations aussi bien avec sa famille, ses amis qu'avec les soignants, infirmières, médecins libéraux, aides ménagères...

Le logement

Chaque logement est indépendant. Il possède une entrée privée donnant sur une terrasse, un jardinet privatif et une entrée donnant sur les espaces collectifs.

Le logement est loué vide. Chacun peut ainsi décorer et meubler son appartement avec ses effets personnels selon ses goûts.
Le but est de reproduire un « chez soi » afin de s'y sentir comme à la maison.

Tous les logements sont équipés :

- D'une kitchenette avec 2 plaques électriques, un évier et d'un meuble de rangement,
- D'une salle d'eau avec douche, lavabo et WC,
- D'un placard de rangement,
- De prises électriques pour l'électroménager (cafetière, micro-ondes...),
- De prises pour la télévision,
- De prises téléphoniques (abonnement en surplus).

L'entretien du logement est à la charge du résident. Il sera effectué par lui-même, sa famille ou toute autre personne de son choix.

Le courrier

Les résidents disposent d'une boîte aux lettres, située à l'intérieur de la structure, face au bureau du Responsable. Ce sont les services de la Poste qui distribuent le courrier des résidents de la MARPA.

Un service de levée du courrier est assuré au quodien (une boîte à lettres « Courrier à poster » est à votre disposion à l'entrée).

La sécurité des résidents

Une présence continue du personnel de la MARPA est assurée 24h/24.

Chaque résident dispose d'un dispositif d'appel malade sous forme de médaillon à porter. Il peut ainsi appeler l'agent de service en cas d'urgence ou de besoins.

Il est conseillé à chacun de l'avoir sur soi en permanence afin de pouvoir appeler à tout moment en cas de besoin.

Le médaillon a une portée limitée à l'extérieur de la structure.

Les repas

Les repas sont servis tous les jours de l'année en salle à manger. La prestation repas n'est pas obligatoire mais est vivement conseillée puisqu'elle favorise l'échange et la cohésion entre résidents mais également avec l'équipe. Chaque jour, le Responsable et son équipe déjeunent à la table des résidents pour plus de convivialité.

En cas d'absence, le repas est déduit de la facturation mensuelle dès lors que l'absence a été annoncée au moins 72 heures à l'avance au Responsable ou à l'agent en service.

Les horaires des repas sont les suivants :

- Petit-déjeuner de 7h30 à 9h00,
- Déjeuner à 12h00,
- Dîner à 18h30.

Les goûters ne sont pas systématiques mais peuvent être organisés ponctuellement dans le cadre d'activités cullinaires réalisés avec les résidents.

Les personnes qui souhaitent prendre les repas à leur domicile doivent avoir leurs propres affaires. Aucun plateau en chambre ne sera servi à la convenance d'un résident.

En cas de maladie, sortie d'hospitalisation ou autre cas le justifiant, un plateau sera bien-sûr servi à la personne qui le souhaite.

Les animations

La MARPA a pour but principal de maintenir l'autonomie des résidents et d'entretenir un lien social pour éviter toute dépendance. Elle est depuis peu devenue Résidence Autonomie.

Ainsi, le Responsable et son équipe a à cœur d'intégrer les résidents à la vie de la résidence. Chacun peut participer au quotidien à la vie de la maisonnée (épluchage des légumes, mise du couvert, débarrassage des tables à la fin des repas, essuyage de la vaisselle...).

Des animations sont également proposées quotidiennement :

- Gym douce 1 fois par semaine,
- Venue du club des ainés de la commune une fois par mois, les résidents ont également la possibilité de faire partie du club qui se réunit chaque semaine à la salle des fête de Tupigny,
- Echanges avec les enfants de l'école de la commune,
- Spectacles divers (théâtre, chorale, chants, danses, projections...),
- Echanges avec d'autres structures (centre social de Guise, réseau MSA Services, résidences partenaires semaine bleue),
- Ateliers mémoire, cullinaires, jardinage, créatifs et manuels,…
- Promenades dans le village (espaces verts, promenades sur les bords de la rivière,…)
- Des lotos sont régulièrement organisés à la salle des fêtes de Tupigny, ouverts à tous.
- …

Le programme est affiché sur le tableau d'affichage au niveau du hall de la résidence.

Quelles activités préférez-vous ? Faites-nous en part, nos animations sont évolutives et personnalisables.

Les sorties et les visites

Les sorties sont libres. Chaque résident possède une clé ouvrant la porte intérieure et extérieure de son logement. Il est de ce fait responsable de l'accès à son appartement.

Afin de mieux accompagner chaque personne et éviter que l'agent cherche le résident parti, il est demandé à chacun de signaler au personnel toute sortie exceptionnelle (repas en famille, visite à l'extérieur, retour tardif...). Le but n'est pas d'empêcher les sorties mais bien d'éviter au personnel et aux résidents de s'inquiéter de ne pas voir une personne rentrer.

Les visites sont également libres, dans la limite du respect des autres résidents et des horaires liés aux services collectifs (repas principalement).

La MARPA ferme ses portes à 21h et les ouvre à 7h. Ces horaires ne sont pas restrictifs. Le résident a la possibilité de recevoir et de sortir en dehors de ces heures.

L'entretien du linge

La MARPA entretient tout le linge des résidents, sauf le linge délicat et les couvertures, couettes... Le linge doit obligatoirement être marqué de façon lisible, avec le nom et prénom du résident et si possible avec des étiquettes cousues.

La famille ou le résident peut, s'il le souhaite continuer à entretenir son linge.
Cette prestation est tarifée selon le tarif arrêté annuellement par le conseil d'administration.

Le téléphone

Chaque logement possède les prises nécessaires pour l'installation d'un téléphone personnel.

Le résident est libre de choisir ou non d'avoir une ligne téléphonique. Les frais d'ouvertures, l'abonnement et les communications sont réglés directement au prestataire télécom du résident.

La télévision

Un poste de télévision est à la disposition des résidents dans la salle d'activités.

Vous pouvez également apporter votre propre téléviseur dans votre appartement.

La distribution des medicaments

Le personnel de la MARPA peut aider les personnes qui le souhaitent à la prise de médicaments. Un pilulier est alors préparé par une infirmière ou un pharmacien et stocké dans un chariot de soins fermé à clé.

La famille et le résident s'engagent alors à ne pas conserver de médicaments en doublon dans le logement afin d'éviter des erreurs de manipulation.

Les médicaments qui continuent à être gérés par le résident seront validés avec le médecin traitant et/ou l'infirmière qui interviendra.

Le personnel et les intervenants extérieurs

La MARPA ne disposant pas de personnel médical propre, certains actes de la vie quotidienne ou médicaux devront être assurés par des intervenants extérieurs. Chaque résident garde le libre choix de son médecin traitant et des intervenants extérieurs dans la limite des possibilités.

- Les agents de la MARPA sont polyvalents et présents 24h/24 pour vous accompagner au quotidien à travers la préparation des repas, l'entretien du linge, des parties communes, les temps d'animation...

Un accompagnement individualisé pourra être proposé en concertation avec le résident et sa famille. Ainsi que des aides ponctuelles et/ou complémentaires avec l'aide des intervenants extérieurs et la famille pourront être aménagées.

- Les services médicaux extérieurs : services de soins à domicile, centre de soins infirmiers à domicile, infirmière libérale, pour la prise en charge des soins de nursing et soins infirmiers (sur prescription médicale).
- Les services d'aide à domicile peuvent intervenir pour aider une personne dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne (habillage, petite toilette, douche...). Cette aide peut être prise en charge, en fonction de critères définis, par le Conseil Départemental de l'Aisne par le biais de l'APA (Allocation Personnalisée pour l'Autonomie).

Il peut également intervenir pour l'entretien du logement, l'accompagnement aux courses... à la demande du résident ou de sa famille ; cette intervention est facturée directement au résident.

Le rôle de la famille

La famille a un rôle indispensable dans l'accompagnement individualisé de son parent, en fonction de ses disponibilités et à travers différentes actions : achat de linge ou de nécessaires de toilette, ménage de l'appartement, surveillance de l'état du linge, éventuellement aide à la personne...

La parole des résidents

L'établissement met tout en œuvre pour répondre du mieux possible aux demandes des résidents. ils participent à la commission menu et ils sont acteurs de l'ensemble des animations proposées par la MARPA. Leur rôle est essentiel et leur parole est entendue. Une enquête de satisfaction leur est proposée une fois par an ainsi qu'à la famille.

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

Avant votre arrivée, nous aurons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous allez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

Imprimé de demande d'admission complété :

- Renseignements administratifs
- Certificat médical de bilan de santé complété par le médecin traitant, et comportant la liste des traitements et/ou médicaments en cours, sous pli confidentiel

Documents d'identité

- Copie du livret de famille
- Copie de la carte d'identité

Eléments médicaux :

- Copie de l'attestation de sécurité sociale
- Copie de la carte de Mutuelle
- Copie de la dernière ordonnance

Justificatifs de dépendance :

- Courrier d'APA (numéro d'aide, plan d'intervention, …)
- Carte d'invalidité

Avis d'imposition ou de non imposition de l'année précédente.

Justificatifs des revenus perçus (fournir les attestations annuelles) :

- retraites principale et complémentaires
- 3 derniers relevés de compte bancaire (portant les pensions)
- fermages et revenus de placements et autres

Attestation de la CAF ou la MSA justifiant une aide au logement (numéro d'allocataire).

Une photo (d'identité) récente.

Le tarif mensuel comprend l'hébergement (redevance et charges locatives), l'animation (hors animation avec contribution éventuelle), la télésécurité 24/24 et selon votre choix : la restauration et l'entretien de votre linge.

Selon votre état de santé un tarif dépendance peut vous être facturé. Ce tarif prend en compte tout les actes de la vie quotidienne liés à la dépendance, que l'équipe polyvalente est amenée à réaliser pour vous accompagner.

Le téléphone, les services de prestataires extérieurs ne sont pas compris dans ce prix. La résidence met à disposition les accès télévision et téléphonique mais restent à charge les éventuels frais d'ouverture de ligne et abonnement si le résident le désire.

En fonction de votre santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL);
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile. Vous êtes néanmoins tenus de souscrire une assurance locative pour votre studio.

Remerciements

MARPA La Maisonnée

Remercie vivement les divers fournisseurs, artisans et prestataires dont la généreuse contribution a permis la réalisation de ce livret d'accueil.

DON ANONYME

d'un généreux donateur

PROXI SUPER SERVICE MULTI-SERVICES

POINT CHAUD

Dominique & Marie-Florence, vous accueillent : le lundi de 15h à 19h30
Mardi au samedi de 7h30 à 19h30 NON STOP
Dimanche de 7h30 à 12h30

47 bis, rue Charles de Gaulle - 02630 WASSIGNY - 03 23 63 72 57

Avenir rural
aide et services à domicile

Aide et services à la personne, à vos côtés depuis plus de 15 ans.

L'association MSA Services Picardie investit depuis mai 2012 le champ de l'économie sociale et solidaire. Basée sur des valeurs de solidarité et de responsabilité, elle soutient et accompagne les structures de services à la personne. Elle accompagne au quotidien des personnes fragilisées par la vie, en leur proposant des services à domicile.

Rue Turgot - 02000 LAON
Tél. 03 23 23 68 82 - Fax. 03 23 23 65 01

Bluemen
Nathalie Mercier
Créatrice de tendances

florajet !

42 bis, rue C. de Gaulle
02630 WASSIGNY
03 23 60 58 67

s.a.r.l. Marbrerie Pompes Funèbres Patrice FAMECHON
Agrément 2012.02.52

Caveaux · Monuments
Chambres funéraires
Contrats obsèque

181, rue du Général de Gaulle
02510 ETREUX
03 23 60 56 74
marbrerie-famechon@orange.fr

extra
Le plaisir du choix, le conseil en plus !

LE DEFI

291 Rue Camille Desmoulins, 02120 GUISE
Téléphone : 03 23 67 05 79 - Email : philippe.cuvelier@sfr.fr
Horaires : du mardi au samedi de 19h - 12h / 14h -19h

Des milliers de produits depuis chez vous, 24h/24 sur :
www.extra-guise02.fr : nouveautés - infos - Bons plans